

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026**

**N°DCM-2026-012-B**

**OBJET :**

**PERSONNEL**

**Camping municipal du Vieux  
Moulin**

Création de 2 emplois temporaires  
pour la gestion du camping  
municipal 35/35<sup>ème</sup> du 16 mars au  
6 mai 2026

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 24  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-six le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 février 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -  
M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -  
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -  
M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER -  
M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -  
M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme  
D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme ROBIN - Mme CARLOT-  
MARTIN représentée par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée  
par Mme BIAJOUX.

**Absent :** néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Considérant que l'activité d'hébergement touristique nécessite de recruter des agents assurant la gestion du camping municipal du Vieux Moulin ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), :**

**DEICIDE** de créer deux emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la gestion du camping municipal du Vieux Moulin, aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C Adjoint technique	35/35 <sup>ème</sup>	Échelle indiciaire des adjoints techniques (IB 367)	Du 16 mars 2026 au 6 mai 2026

... / ...

Ainsi délibéré le 2 mars 2026

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance  
Stéphanie COUTURIER

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : **11 MARS 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **11 MARS 2026**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.